

Compte rendu de la séance du jeudi 07 juillet 2016

Président : Philippe WAGNER
Secrétaire de la séance : Louis BREMOND

Présents : tous les membres à l'exception de
Madame GIOVANNONI Stéphanie (procuration donnée à Monsieur BOUNOUS Joanny)
Monsieur BOURRELLY Christian
Monsieur PRACHE Cyrille

Approbation du dernier compte rendu :
Séance du 27/05/2016 - approuvé à l'unanimité

Délégations de Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT

- Marché public de prestations intellectuelles pour la révision du POS valant élaboration du PLU : lors de l'ouverture des plis en date du 21/06/2016, la première analyse de la CAO fait ressortir un marché infructueux. Attente de la seconde analyse par l'avocat de la commune valant AMO.

Ordre du jour :

- Projet Utile - cession de terrain
- H2P - prorogation de bail et cession
- Acquisition de parcelles forestières
- Commande défibrillateur
- Demande de subventions "Etude faisabilité chaufferie bois"
- Rapport de la CLECT
- Subventions aux associations
- Décision modificative - budget général
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

1. Projet Utile - cession de terrain (DE 2016 038)

Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions relatives à l'agrandissement du magasin Utile par la SAS CALEO ainsi que la dernière délibération en date du 27 mai donnant un accord de principe pour un bail à construction et un engagement pour la cession des parcelles qui seront construites pour ce projet.

Monsieur le Maire souhaite aujourd'hui délibérer à propos du prix du terrain à céder et fait état de la proposition de la SAS CALEO d'un montant de 30 000€ pour 500m² soit 60€ le m². Il fait également état de l'engagement de la SAS CALEO consistant à aménager le parking public jouxtant son magasin (le cahier des charges sera clairement précisé dans le bail à construction).

Considérant l'évaluation émise par France Domaines à 54€ le m²,
Considérant que la surface à céder ne pourra être définitive qu'une fois la construction du magasin terminée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à la majorité, avec 1 voix contre (Marie-Claude CLAEYS), 1 abstention ((Cathie MAZZOLINI) et 11 voix pour,

- **FIXE** le prix de vente du terrain à 60€ le m² ;
- **PRÉCISE** que la surface cédée, comprenant l'espace de vente de 299m² ainsi que les annexes, n'exèdera pas 565m² ;
- **PRÉCISE** l'engagement de la SAS CALEO pour l'aménagement du parking public jouxtant le futur magasin.

2. H2P - Prorogation de bail (DE 2016 039)

Monsieur le Maire rapporte les éléments suivants :

Le Conseil d'Administration de la Société Habitations de Haute-Provence du 12 février 2016 a validé le Plan Moyen Terme (PMT) sous l'impulsion de son nouveau Directeur général M. Alain TAULAMET, celui-ci retient comme axe stratégique majeur et prioritaire la mise en œuvre de la sécurisation du foncier.

Celle-ci est un élément indispensable à l'élaboration de la stratégie financière de H2P et gage de sa pérennité.

Rallongement des baux

Suite au courrier du 31 mai 2016 et conformément à la nouvelle stratégie de la société Habitations de Haute Provence, cette dernière nous sollicite pour faire délibérer le Conseil municipal en vue de proroger la durée des baux à 99 ans des patrimoines suivants :

- La résidence « La Cabre d'Or » comprenant 14 logements
- La résidence « La Cabre d'Or 2 » comprenant 15 logements

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition de rallongement des baux à 99 ans des résidences « Le Cabre d'Or » comprenant 14 logements et « La Cabre d'or 2 » comprenant 15 logements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 7 voix contre (Joanny BOUNOUS, Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, , Daniel DELORY, Cathy MAZZOLINI, Michèle MOUTTE), 1 abstention (Marie-Claude CLAEYS) et 5 voix pour

- **REFUSE** la prorogation des baux à 99 ans des patrimoines des Résidences "la Cabre d'Or" et "la Cabre d'Or 2".

3. H2P - Cession des droits au bail (DE 2016 040)

Monsieur le Maire rapporte les éléments suivants :

Le Conseil d'Administration de la Société Habitations de Haute-Provence du 12 février 2016 a validé le Plan Moyen Terme (PMT) sous l'impulsion de son nouveau Directeur général M. Alain TAULAMET, celui-ci retient comme axe stratégique majeur et prioritaire la mise en œuvre de la sécurisation du foncier.

Celle-ci est un élément indispensable à l'élaboration de la stratégie financière de H2P et gage de sa pérennité.

Rachat des droits

Conformément à sa nouvelle stratégie, la société Habitations de Haute Provence nous sollicite pour faire délibérer le Conseil municipal en vue du rachat des droits au bail des Résidences édifiées sur notre commune, à savoir :

- La résidence « La Cabre d'Or » comprenant 14 logements
- La résidence « La Cabre d'Or 2 » comprenant 15 logements

Avec au préalable, un rallongement des baux à 99 ans des patrimoines nommés ci-dessus.

La proposition de rachat de la pleine propriété de ces patrimoines s'établit à 736 719 €.

Ainsi, en acceptant cette proposition, notre commune pourrait compenser immédiatement la baisse de dotations de l'Etat tout en supprimant la délicate gestion d'un parc social au terme du bail.

Cette offre présente un intérêt financier immédiat d'un montant de 736 719 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession à titre onéreux du ou des terrains grevés par le bail à construction existant et de tous droits à venir sur les constructions y édifiées, portant sur les

patrimoines, « Le Cabre d'Or » comprenant 14 logements et « La Cabre d'or 2 » comprenant 15 logements moyennant le paiement d'une soulte de 736 719 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 11 voix pour et 2 abstentions (Marie-Claude CLAEYS et Daniel DELORY)

- **ACCEPTTE** la proposition de rachat des droits au bail des Résidences "la Cabre d'Or" et "la Cabre d'Or 2", situées Quartier Les Faysses à Banon - section ZB numéro 93, au prix de 736 719.00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute procédure de cession et signer tout acte nécessaire.

4. Commande de défibrillateur (DE 2016 041)

Monsieur le Maire fait part du travail de la Communauté de Communes pour l'achat de défibrillateurs à destination de ses communes membres.

Pour information, après consultation, un comparatif de devis a été envoyé.

Le modèle retenu, recommandé par le SDIS 04, est le suivant :

Modèle HEARSTSINE Samaritan Pad fourni par DAJC Sécurité Instruments.

Coût : 863.00€ ht

Coffret extérieur : 199.00€ ht

Maintenance annuelle : 149.00€

Afin de finaliser et passer commande, il convient de passer une convention constitutive d'un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'acquisition d'un défibrillateur pour la commune de Banon
- **ACCEPTTE** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes proposée par la Communauté de Communes du Pays de Banon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5. Demande de subventions "Etude de faisabilité - chaufferie bois" (DE 2016 042)

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'une chaudière automatique bois-énergie et d'un réseau de chaleur alimentant la mairie, le foyer rural et l'école communale sont envisagés dans le cadre des opérations de réhabilitation du foyer rural en salle multi-activités.

Une note d'opportunité, réalisée par le Pays de Haute Provence avec l'appui de l'association des Communes Forestière (ACOFOR) a démontré la pertinence et la faisabilité technique et économique de la solution bois-énergie, auxquels s'ajoutent les impacts environnementaux et les retombées pour la filière locale bois énergie. Les conclusions favorables de cette note d'opportunité incitent à poursuivre l'investigation à travers une étude de faisabilité de niveau APS, en s'inscrivant dans le dispositif de développement de la filière bois-énergie conduit par le Pays de Haute Provence dans le cadre du CPER FREE. Cette étude devra notamment apporter des préconisations sur les aspects techniques, thermiques, économiques et juridiques (investissement, gestion...) d'une telle installation.

Le coût de cette étude est estimée à 3 600.00 € HT.

Le plan de financement de cette étude s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

ADEME, Région (CPER FREE) - 70%	2 520.00 euros
Autofinancement	1 080.00 euros
Total	3 600.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise à l'étude pour la faisabilité technique et économique de la solution bois énergie ;
- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus détaillé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet d'étude.

6. Rapport de la CLECT (DE 2016 043)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Communauté de Communes du Pays de Banon, en date du 29 juin 2016, relatif au rapport de la CLECT.

En effet, considérant que le Conseil Communautaire n'ait pas voté à la majorité requise sur la modification de l'attribution de compensation, et suite à la réponse de la Préfecture concernant le transfert du bâtiment de la crèche de Revest du Bion, il convient que l'ensemble des conseils municipaux membres délibèrent à propos de ce rapport.

Outre, le transfert du bâtiment de la crèche de Revest du Bion, une régularisation d'une erreur de calcul en 2013 en défaveur de la commune de Banon est également reprise dans ledit rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité
avec 2 voix pour,

1 abstention (Eric ROBIN)

et 10 voix contre (Joanny BOUNOUS, Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, GIOVANNONI Stéphanie, MARC Maryse, LOMBARD Paul, MAZZOLINI Cathie, Philippe WAGNER)

- **REFUSE** de valider le rapport de la CLECT 2015.

7. Subventions aux associations 2016 (DE 2016 044)

Monsieur le Maire fait état des propositions de subventions aux Associations pour 2016.

Il rappelle également les subventions exceptionnelles déjà votées depuis le début de l'année :

- Association "Par son et par mots" : 1800.00€

- Voyage scolaire - Collège de Banon : 450.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Catégorie	Associations	2016
Anciens	Association 3ème âge	320.00€
	Anciens Combattants	200.00€
Cause	Don du sang	160.00€
	Secours catholique	200.00€
	Restaurants du coeur	200.00€
	APAJH	25.00€
Ecole	ADAPEI	25.00€
	Coopérative scolaire	0.00€
Fêtes	APE	250.00€
	Comité des Fêtes	4 000.00€
Pompiers	Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100.00€
Sport	Entente Sportive Banonaise	3 700.00€
	J'Taime Agathe	750.00€
	La Boule banonaise	750.00€
	Foyer Rural	1 500.00€

Tourisme	Syndicat d'Initiative	2 300.00€
Culture	Plateau de musique	50.00€
	Fondation du Patrimoine	100.00€
	Association du Vieux Village	200.00€

- **INDIQUE** que ces montants sont prévus à l'article 6574 du budget général de la commune.

8. Vote de crédits supplémentaires - budget général (DE 2016 045)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1323	Subv. non transf. Départements	500.00	
2111 - 99	Terrains nus	-500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses :

1. Immeuble USSEGLIO

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du premier rendez-vous chez le notaire pour la rétrocession de l'immeuble Usseglio. Certaines formalités préalables devant être accomplies, la rétrocession pourra être faite au cours du dernier trimestre.

Le prix de vente correspondra au prix de vente initial soit 275 000€, et les locaux devront être libres de toute occupation.

Séance levée à 20h39.

Le Maire : Philippe WAGNER


 Pour le Maire
 et par délégation
 J. Bouvais

